

# COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- ❑ le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009;
- ❑ les comptes annuels au 31 décembre 2009, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé;
- ❑ l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- ❑ le Rapport de Gestion consolidé du Conseil d'Administration pour l'exercice 2009;
- ❑ les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé.

L'Assemblée a nommé pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2011:

**Administrateurs** : MM. Jean Bodoni  
Americo Bortuzzo  
Robert Hoffmann  
Jean Noël Lequeue  
Bruno Panigadi  
Massimo Trabaldo Togna  
Frédéric Wagner

**Réviseur d'Entreprises Agréé**

- ❑ pour les comptes annuels : Mazars, Luxembourg
- ❑ pour les comptes annuels consolidés : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a

- ❑ fixé à EUR 149.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat;
- ❑ chargé le Conseil d'Administration de négocier et de fixer l'honoraire du Réviseur d'Entreprises Agréé.

# COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010 (suite)

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le marché dénommé "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Elle a fixé à EUR 13,00 et à EUR 18,32 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 6,3 millions.

Au 31 décembre 2009, la valeur estimée par action COFI était de EUR 18,32 correspondant au montant des fonds propres consolidés, divisé par le nombre d'actions en circulation.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

COFI  
société anonyme

Siège social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg • R.C.S. Luxembourg B 9539  
Siège administratif: 10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg • Tél. +352 299 230 • Fax +352 299 231  
[www.cofi.lu](http://www.cofi.lu)